

Réponse complémentaire à ton mail du 16 juillet 2025
Refus d'adhésion injustifié

Clarification supplémentaire et nécessaire
dans l'esprit de défense des motards

Envoyé par messagerie électronique à
tn@ffmc.fr

Vanessa LEBRUN
FFMC TN
1 Rue du parc des sports
14000 CAEN

Copie à mon association FFMC30
ffmc30@ffmc.fr

Salut Vanessa,

Je te remercie pour ton message.

Mais franchement, il faut qu'on arrête de tourner autour du pot.

Le Bureau National a su, en moins d'une heure, contacter le coordinateur de la FFMC30 après mon adhésion.

Et là, magie : il aurait pu dès cet instant initier le remboursement via le même moyen de paiement que j'ai utilisé, à savoir **la CB Paypal**. Rien de plus simple techniquement, tu le sais aussi bien que moi.

Donc non, le blocage n'est pas technique. Il est **politique**.

C'est encore une preuve que le BN ne voulait pas gérer la situation avec efficacité, mais plutôt jouer la montre et créer un effet Streisand inutile. On ne cherche pas à me rembourser, on cherche à me **neutraliser**.

Maintenant, tu me demandes un RIB ? Sérieusement ?

Tu sais très bien que le BN a déjà mon RIB dans ses bases comptables du logiciel centralisé : **depuis 2018**, j'ai reçu plusieurs remboursements suite à des frais avancés pour divers dossiers FFMC. On ne va pas faire comme si c'était nouveau.

Je refuse également le chèque. Mais pour des raisons **techniques**, ma banque (Paypal) **ne les prend pas en charge**. Donc, ce n'est pas une option.

Et surtout – SURTOUT – je milite depuis des années pour la protection de mes données personnelles.

Je refuse que **La Poste S.A.** ou toute autre société privée détienne mon adresse sans mon **consentement explicite**. C'est un principe fondamental que j'annonce systématiquement à mes correspondants, et que la **RGPD** me garantit.

(Pour preuve que cela fonctionne, et que je ne suis dans mes droits, je ne reçois plus de courrier ! Sauf si on vient me le déposer personnellement dans ma boîte aux lettres)

Tu disposes déjà de mon adresse exacte dans le système Gaël – et même trois fois :

- via mon ancien compte lié à contact@zozma.fr
- via mon compte poustiquet@cloudma.fr
- et celui utilisé pour mon adhésion actuelle, ffmc30@cloudma.fr

Donc ne fais pas comme si je n'existais pas dans vos fichiers. L'argument ne tient pas.

Si le BN avait sincèrement voulu régler cette histoire, quelqu'un se serait déplacé, ou m'aurait appelé pour en discuter.

Ce n'est jamais arrivé. On évite le dialogue, on fuit la confrontation. Tu le sais aussi.

Yoann SIMON

poustiquet@cloudma.fr

+32 2 315 09 05
(Bruxelles)

Défenseur et intégrateur du
logiciel libre, Membre de
l'April.org



Auto hébergeur
CHATONS.org



Donneur pour
la Quadrature du NET



Et pour en finir sur ce point : **j'ai demandé la correction du bug informatique** qui m'empêche d'accéder à mes trois comptes dans le système d'adhésion. Aucune réponse là non plus. Un peu facile.

Je renouvelle donc une demande simple et légitime : **reverser les 14 € à mon association FFMC30**, comme demandé. Ils ne les ont toujours pas reçus, j'ai vérifié.

Et cette situation devient franchement scabreuse sur le plan comptable. On attend une gestion propre de vos finances, pas ce genre de cafouillages.

D'ailleurs, j'ai publié un point de vue très clair sur la **nécessaire transparence financière de la FFMC** :

👉 <https://poustiquet.cloudma.fr/blog/ffmc/moins-de-secret-plus-de-moteur-la-ffmc-a-t-elle-peur-de-la-transparence-a-qui-profite-la-colere-comparaison-choc-entre-la-ffmc-et-le-canard-refractaire.html>

Tu peux t'y référer. Tu en es concerné.

Bref, la balle est dans votre camp.

On ne peut pas se cacher derrière une volonté illégale de remboursement, ou l'acte de non-reversement. On peut débattre. Mais pas faire semblant.

À suivre, avec détermination et respect.

Cordialement,

Yoann SIMON
Alias Poustiquet
Adhérent FFMC30
Défenseur libre et opiniâtre des 2-3RM

Fait à Bruxelles,
le 17/07/2025,



Sujet : RIB
De : Vanessa Lebrun <tn@ffmc.asso.fr>
Date : 16/07/2025 09:55
Pour : "poustiquet@cloudma.fr" <poustiquet@cloudma.fr>

Bonjour

Sauf erreur ou omission de ma part, je n'ai pas reçu ton RIB pour pouvoir effectuer le remboursement.

Si tu préfères, tu peux me faire parvenir une adresse postale pour un envoi de chèque.

Je reste à ta disposition.

Salutations motardes

Vanessa LEBRUN
FFMC TN
1 Rue du parc des sports
14000 CAEN
Tél 06 52 09 14 52
Email tn@ffmc.fr

Fédération Française des Motards en Colère
8 rue Jean-Jacques Rousseau
93 100 MONTREUIL
www.ffmc.fr - contact@ffmc.fr - Facebook : [/ffmcnat](https://www.facebook.com/ffmcnat) - Twitter : [@ffmcnat](https://twitter.com/ffmcnat)

Réponse complémentaire à ton mail du 16 juin
Refus d'adhésion injustifié

Clarification supplémentaire et nécessaire
dans l'esprit de défense des motards

Envoyé par messagerie électronique à
gwen.lamoureux1@gmail.com
sn@ffmc.fr
bn@ffmc.fr

LAMOUREUX Gwen-Aël
Coordinateur du Bureau National de la FPMC
06.71.22.60.45
04.66.42.51.79 (10h-12h et 13h30-17h30 du lundi au vendredi)

8, rue Jean Jacques Rousseau
93100 Montreuil
01 48 18 03 20

Copie à toutes les antennes de la FPMC
ffmcXX@ffmc.fr

Bonjour Gwen,

Merci pour ta réponse, aussi brève soit-elle.

Elle confirme malheureusement une chose : tu persistes dans un refus d'adhésion que tu ne justifies que par un unique alinéa statutaire – sans contextualisation, sans débat contradictoire, sans fondement juridique plus large.

Je vais donc me permettre de compléter, très précisément, mon courrier du 13 juin – et de répondre à ton invocation de l'article 6 l'alinéa 1. des statuts FPMC, dont tu cites

La hiérarchie des normes s'applique à toutes les associations loi 1901

Tu ne peux ignorer qu'en droit français, les statuts associatifs ne sont jamais supérieurs à la loi.

Or, en l'espèce, tu entres – toi et le Bureau National que tu représentes – **dans une logique de discrimination fondée sur l'opinion**, contraire :

- à l'**article 1er de la loi de 1901** (liberté d'association et égalité de traitement),
- aux **articles 225-1 et suivants du Code pénal** (réprimant les discriminations fondées sur l'opinion),
- à l'**article 14 de la Convention européenne des droits de l'homme**, ratifiée par la France,
- et aux **principes généraux du droit associatif**, qui imposent une transparence et une objectivité dans tout refus d'adhésion.

L'article 6 que tu invoques n'a donc **aucune force supérieure à ces normes**.

Il est, dans l'application que vous en faites, **abusif, potentiellement discriminatoire**, et surtout **inexécutable en l'état**, dès lors que :

1. Je n'ai contrevenu à aucun article des statuts de la FPMC30.
2. Je n'ai pas adhéré au BN mais bien à une antenne départementale autonome.
3. Aucune procédure contradictoire n'a été respectée.

Yoann SIMON

poustiquet@cloudma.fr

+32 2 315 09 05
(Bruxelles)

Défenseur et intégrateur du
logiciel libre, Membre de
l'April.org



Auto hébergeur
CHATONS.org



Donneur pour
la Quadrature du NET



Une double erreur juridique de votre part

- **Erreur sur la personne morale concernée**

Tu refuses une adhésion au nom du BN alors que l'adhésion a été faite à la FFMC30, association indépendante, déclarée en préfecture, avec ses propres statuts, son propre bureau, et qui me reconnaît comme adhérent.

En aucun cas le Bureau National ne peut interférer dans ce processus. Tu es donc, volontairement ou non, dans une **logique d'ingérence**.

- **Erreur sur le fondement juridique de l'exclusion**

Le simple fait de ne pas partager l'approche actuelle du BN, d'être en désaccord avec certains choix politiques ou communicationnels, n'autorise pas une exclusion ou un refus d'adhésion.

Ce serait sinon une **discrimination** factuellement posée avec une atteinte claire à la **liberté d'expression** et au **principe d'égalité entre adhérents**.

Une défense sincère, structurée et déterminée :

Contrairement à l'image caricaturale que certains veulent donner de moi (sans que je ne sois même consulté directement), **je construis, je documente, je fédère**.

Et je continuerai à le faire – **avec ou sans carte FFMC** – car je défends les motards.

Tous les motards. Pas seulement ceux qui plaisent au Bureau.

Tu n'as pas répondu à mes sollicitations sur le dossier du **Conseil d'État contre le contrôle technique moto**.

Tu n'as pas répondu à mes propositions de structuration d'une stratégie de défense collective.

Tu n'as pas non plus répondu à mes SMS personnels ou à mes demandes d'échange, et maintenant, tu agites un article 6 pour m'écarter, sans même évoquer le fond de mon engagement.

Construire ou exclure ?

Le problème n'est pas ma personne.

Le problème est le **refus de débat**. Le blocage. Le silence.

Alors même que des dizaines de motards, militants, anciens adhérents, techniciens, juristes, m'écrivent chaque semaine pour me dire qu'ils partagent ou pas mes constats, je suis en contact constant avec la FFMC30, qui me soutient.

Je débats même avec eux, « même sur les désaccords », car c'est ainsi qu'on construit un mouvement fort. Pas en excluant les voix divergentes.

Je ne me tairai pas :

- Oui, je vais continuer à écrire.
- Oui, je vais continuer à publier, à défendre, à contester les dérives internes. (comme lanceurs d'Alerte !)
- Non, je ne cherche ni ta place, ni la destruction de la FPMC.

Je veux une FPMC forte, vivante, libre.

- Alors Gwen, plutôt que de verrouiller les portes, **ouvre-les**.
- Plutôt que de censurer, **discute**.

Et si débat public (avec diffusion nationale) il faut, je suis prêt à y participer.

Car au fond, ce que tu redoutes, ce n'est pas ma personne, c'est l'écho que ma voix rencontre dans la communauté motarde.

(Et ma capacité à tenir tête au BN de très nombreuses heures et journées de débats, s'il le faut !)

Je travaille toujours dans l'intérêt des Motards !

À suivre, avec détermination et respect.

Cordialement,

Yoann SIMON
Alias Poustiquet
Adhérent FPMC30
Défenseur libre et opiniâtre des 2-3RM

Fait à Bruxelles,
le 17/06/2025,



Post-scriptum :

Je t'invite à lire cette jurisprudence récente : Cour de cassation, civile, 1re chambre, 9 juillet 2015, n°14-20.158 ¹.

Elle rappelle qu'un refus d'adhésion sans motif est encore plus critiquable qu'un refus fondé sur un motif qui tendrait vers celui d'un caractère « politique » trop marqué.

En l'absence d'une incompatibilité objectivement établie entre l'adhésion et l'objet social ou les statuts de l'association (ce que seul l'ensemble du Bureau de la FPMC30 serait habilité à constater, et ne trouve rien à redire sur mon adhésion), un tel refus peut engager la responsabilité de l'association. (dont la tienne)

Comme le précise la Cour de cassation, une association ne peut fonder un refus d'adhésion sur un critère discriminatoire, sans quoi elle s'expose à des poursuites.

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000030874024/>

Réponse au refus d'adhésion 2025
Clarification nécessaire dans l'esprit de défense des motards

Envoyé par messagerie électronique à
gwen.lamoureux1@gmail.com
sn@ffmc.fr
bn@ffmc.fr

LAMOUREUX Gwen-Aël

Coordinateur du Bureau National de la FFMC
06.71.22.60.45

04.66.42.51.79 (10h-12h et 13h30-17h30 du lundi au vendredi)

8, rue Jean Jacques Rousseau
93100 Montreuil
01 48 18 03 20

Copie à toutes les antennes de la FFMC
ffmcXX@ffmc.fr

Cher Monsieur LAMOUREUX,

C'est donc avec un grand plaisir que je prends la plume pour vous répondre.

Permettez-moi tout d'abord de vous rappeler un point essentiel : dès mon adhésion à la FFMC30, il a été clairement établi que tant que je respectais les statuts de la FFMC30 – ainsi que ceux de la FFMC nationale, à laquelle la FFMC30 est affiliée – aucune mesure d'exclusion ne pouvait être envisagée à mon encontre.

À ce titre, en tant qu'adhérent de l'association FFMC30, je ne suis nullement tenu de répondre à une injonction déguisée émanant de votre part.

Pour être tout à fait clair : je ne suis pas adhérent à l'association loi 1901 « FFMC – Bureau National », mais uniquement à l'association loi 1901 « FFMC30 ».

Dès lors, ni vous, ni le Bureau National que vous coordonnez, n'avez la légitimité de refuser une adhésion émise à travers une antenne indépendante.

Cette confusion révèle une méconnaissance profonde de la structure même de la FFMC, que vous présidez pourtant.

Les antennes départementales ne sont pas des délégations du Bureau National. Ce sont des associations de plein droit, régies par la loi 1901, autonomes, et adhérentes de la FFMC nationale, via une cotisation (28 € sur les 42 €) que reverse chaque antenne proportionnellement à son nombre d'adhérents.

Par conséquent, la FFMC nationale ne détient aucune autorité hiérarchique ou pouvoir de subordination sur ses antennes. Elle ne peut leur dicter de ligne de conduite, ni exiger des décisions internes, telles que l'annulation de l'adhésion d'un militant. Ce que tu fais ici s'apparente donc à une ingérence manifeste.

En sens inverse, les antennes, en tant qu'adhérentes collectives, disposent pleinement du droit de questionner, d'interpeller et de demander des comptes au Bureau National. C'est exactement ce que je fais, en tant qu'adhérent actif de la FFMC30, dans le cadre d'un engagement pour la défense des motards — adhérents ou non, puisque c'est bien ce que nos statuts proclament : défendre tous les usagers 2-3RM, sans condition d'adhésion ni discrimination.

J'ai reçu le soutien explicite du bureau de la FFMC30 dans ma démarche. Ils confirment ma qualité d'adhérent et l'intérêt de mon engagement militant, notamment sur le terrain juridique.

J'ai utilisé l'outil centralisé « Gaël », financé par les cotisations nationales, pour faciliter mon adhésion. Le paiement par le TPE virtualisé du Crédit Mutuel a été validé. Cette procédure permet également de soulager l'équipe administrative de la FFMC30, déjà fortement mobilisée sur le terrain.

Ainsi, je vous invite à reverser les 14 € dus à l'antenne FFMC30 et à me fournir le justificatif du virement. C'est une exigence légitime au titre de mon appartenance à cette antenne. Je rappelle à nouveau que je ne suis pas adhérent de la FFMC nationale.

Yoann SIMON

poustiquet@cloudma.fr

+32 2 315 09 05
(Bruxelles)

Défenseur et intégrateur du
logiciel libre, Membre de
l'April.org



Auto hébergeur
CHATONS.org



Donneur pour
la Quadrature du NET



De plus, le coordinateur de la FPMC30, avec l'ensemble du bureau, ainsi que d'autres antennes, ont réaffirmé leur opposition à toute tentative de m'exclure. Je ne contreviens à aucun de leurs statuts. Mieux encore : je défends, comme vous, les usagers des 2-3RM.

Mon adhésion 2025 a été motivée par la volonté d'engager un combat juridique collectif, au niveau du Conseil d'État, contre les abus liés au contrôle technique moto. Des antennes m'ont rejoint dans cette bataille. Pourtant, au CDR Printemps 2024, alors que j'étais invité par la FPMC49, j'ai été violemment pris à partie par la FPMC14, simplement pour avoir osé agir, citoyen et motard, sous les couleurs de la FPMC.

À ceux-là, je tends encore la main. Je les invite à me rejoindre dans l'effort : des heures de travail acharné, des courriers de mise en demeure, des recours juridiques. Tout ce qui fait, en somme, la défense active des motards.

Gwen,

Après toutes ces années d'échanges que tu sembles vouloir balayer d'un revers de main – ou plutôt glisser sous le tapis par tes non-réponses – permets-moi de remettre un nouveau dossier sur la table.

Une table déjà bien lourde de contestations, que ce nouveau poids viendra alourdir un peu plus... jusqu'à t'empêcher, je l'espère, de soulever encore ce fameux tapis pour y enfouir un débat auquel tu refuses toujours de faire face.

Venons-en maintenant à ton message. Deux phrases. Et pourtant, tant de problèmes...

D'abord, ce vouvoiement soudain tranche radicalement avec des années d'échanges amicaux. Un ton froid, administratif, à rebours total de l'esprit motard qui nous lie.

Et surtout, aucune réponse à mon SMS du jeudi 26 octobre 2023, envoyé après la publication de l'arrêté CT moto. Il disait :

« Hello Gwen,
comment vas-tu ?
Je suis en phase de cadrage pour l'écriture des conclusions contre l'arrêté CT.
Besoin de contacter officiellement la BN, car dans la phase de déclaration, il me faudrait indiquer au C.E. si je connais d'autres oppositions.
Comment puis-je faire ?
Besoin d'avoir officiellement vos possibles actions, etc.
Pour info,
J'ai estimé à 15 jours non-stop de rédaction, car de tas de micro choses à relever dans les rapports et faits de l'État vs réglementation.
J'essaye de réfléchir ce soir à une méthode de rédaction, pour une relecture de mes pairs,
(dont j'ai une petite idée....)
L'envoi doit se faire 48 h avant la fin du délai de 2 mois.
PS, A-t-on fait suivre mon mail de dimanche au BN ?
Salutation motarde,
Poustiquet »

Puis aucune réponse non plus à ma relance du 23 décembre 2023 :

« Hello, comment vas-tu ?
Ma requête a été validée par le greffe du Conseil d'État comme prévu.
Et vous ? Les actions ? »

Je m'étonne également que tu écrives depuis une adresse Gmail personnelle, et non depuis une adresse officielle FPMC. C'est étonnant, quand on sait qu'il est aujourd'hui très facile, pour garantir la souveraineté numérique, de déployer une solution type BlueMind sur un serveur interne à Paris, dans vos locaux.

Tu me demandes maintenant une adresse postale. Je t'informe que je n'en ai pas, au sens où tu l'entends. En tant que militant engagé, je protège mes données personnelles. La Poste S.A. ne détient pas mon adresse et ne m'achemine aucun courrier, conformément à mes droits RGPD. Je transmets toujours ces informations avec discernement.

Et pourtant, tu as accès à mes données dans le système « Gaël » (Adresse de mon logement, mails, et numéro de téléphone) :

- Ligne « adhérent 026 464 » (FFMC50 et FPMC PPC)
 - Ligne « adhérent 41521 » (FFMC30)
-

Par ailleurs, s'il s'agissait simplement de rembourser une adhésion, tu aurais pu annuler le ticket de paiement initial. J'ai utilisé exprès une carte CB Paypal pour simplifier le remboursement. C'est techniquement faisable en quelques clics.

J'ai volontairement attendu deux mois avant de renouveler mon adhésion, dans l'espoir qu'un contact soit établi. Je savais que mon nom circulait dans vos réunions. J'aurais préféré un vrai échange.

Mais encore une fois, je constate l'opacité qui règne : vos méthodes restent marquées par le silence et le secret, même pour des questions aussi simples que l'envoi d'instructions juridiques (dont celle du 4 juin 2025, annoncée à tous mais jamais transmise officiellement aux antennes...).

Ce manque de transparence est un véritable handicap à la construction collective. Mon engagement dérange ? Peut-être. Mais je persiste à défendre les intérêts des motards, avec rigueur, exigence et esprit critique

Oui, je dérange. Parce que j'ose analyser, critiquer, proposer. Parce que je passe des semaines à écrire, structurer, et défendre nos causes devant les tribunaux. Et pourtant, je ne suis qu'un simple adhérent. Cela vous gêne ? Tant mieux. Car cela prouve que le combat est vivant.

Je fédère aujourd'hui des motards FPMC, des anciens membres désabusés, des militants extérieurs, des techniciens, des juristes, et même certains professionnels du contrôle technique.... Tous reconnaissent la légitimité du combat.

Je cite Coluche :

- « Pour critiquer les gens, il faut les connaître ; et pour les connaître, il faut les aimer »

Oui, j'aime la FPMC. Celle qui est forte et qui combat. Celle qui doute. Celle qui débat.

Pas celle que tu incarnes ici, enfermée dans ses certitudes, coupée de sa base.

Je pleure la FPMC d'aujourd'hui qui ne comprend plus ni le libre, ni l'open source, ni l'hébergement autonome, ni la puissance des outils numériques au service des luttes d'aujourd'hui.

Je continuerai donc à poser des briques. À construire. À documenter. À dénoncer. À débattre.

Un mot pour finir : Thierry, ancien coordinateur FPMC50, mon voisin de haie... En 2023, il ne comprenait pas mon engagement contre le CT. Il me disait que je n'avais « pas de statut pour parler au nom de la FPMC ». Je lui ai répondu : « Je m'en fous complètement. »

Aujourd'hui, je vois un motard qui a perdu la foi du combat. Un homme qui fait partie de ces ex-FPMC pour qui la structure n'est plus qu'une coquille vide.

Alors Gwen,

Au plaisir d'un débat constructif, public, vigoureux, dans le respect de ce que nous défendons : les usagers 2-3RM.

Ton mail ne vise qu'à exclure un motard. C'est contraire aux statuts de l'association que tu présides.

Rassure-toi : je ne veux pas ta place. Mais je crois qu'un remaniement du Bureau serait salutaire. Car aujourd'hui, il ne représente plus les motards, seulement ses propres soutiens.

- Le Bureau National devrait fédérer, pas exclure.
- La puissance de la FPMC réside dans ses antennes.
- La dynamique est portée par ses adhérents, ses bénévoles, ses combattants.
- Le vrai levier du combat, c'est l'engagement durable, sincère, et structuré dans la défense des Motards

Alors, les adhésions reviendront. Sans forcer.
Mais pour cela, il faut mouiller la chemise.

Et pour l'instant, je ne vois aucun membre du Bureau FPMC BN publier des communiqués réguliers, inviter à coécrire les procédures, structurer la riposte, ou même simplement... répondre à un SMS....

Débat lancé. Débat à suivre.

Cordialement,

Yoann SIMON
Alias Poustiquet
Adhérent FPMC30
Défenseur libre et opiniâtre des 2-3RM

Fait à Bruxelles,
le 13/06/2025,

